

# RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **4<sup>ème</sup> trimestre 2022**  
Séance du **14 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le huit novembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI	X		Philippe LANGANNE
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO	X			Isabelle DUMONT			Ludovic MONDONGO
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO			Pierre GAERON	Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD			Fabienne DREME	Guillemette SCHALBURG	X		
Eric FRULLINO			Yvan SONNERAT	Vanessa LEBAILLY	X		
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT			Jérôme CHAMOSSET
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ			Karine FALCONNAT	Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL	X			Sophie FORNUTO			Luc DUBOIS
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER			David DEVILDER
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE			Jean-Marc STEDILE
Roger DALLEVET	X			David DEVILDER	X		
Pierre AGERON	X						

## Délibération N°2022-108 MISE A DISPOSITION PERMANENTE DE VEHICULE DE SERVICE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités du règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et des établissements publics,

VU la circulaire du 1er juin 2007 du ministre de l'économie, des finances et de l'emploi et du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique relative aux avantages en nature et au régime social et fiscal et aux obligations déclaratives correspondantes,

VU la délibération 2021-59 du 21/09/2021 relative à la mise à disposition de véhicules de services,

SUR le rapport de Mme l'Adjointe au Maire, déléguée à l'enfance, à la jeunesse et au personnel :

Il est rappelé que par délibération du 21/09/2021, le conseil municipal a approuvé les conditions de mise à disposition permanente des véhicules de la collectivité.

Ces dispositions doivent être validées annuellement par le conseil municipal.

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2022-108	MISE A DISPOSITION PERMANENTE DE VEHICULE DE SERVICE
--------------	------------	--

- Il est proposé au Conseil municipal :
- D'approuver le renouvellement des conditions de mise à disposition définit dans la délibération n° 2021-59 du 21/09/2021
  - De dire que ce renouvellement s'applique pour l'année 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

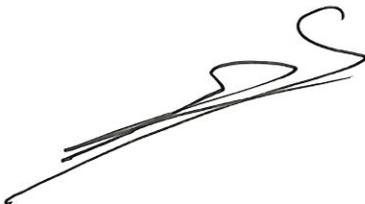
Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	29	Majorité absolue	15
-------------------	--------	-------------------	----	------------------	----

POUR(S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)
29	0	0

**ADOpte cette proposition.**

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Yvan SONNERAT.



Le secrétaire de séance,  
Philippe LANGANNE.



Délibération exécutoire compte tenu :
De sa transmission en Préfecture le : 15/11/2022
De sa mise en ligne le : 16/11/2022

Mairie de Sillingy

